Lettonie : retour du service militaire obligatoire

Description

Bien que la Lettonie soit protégée par l'article 5 de l'OTAN, l'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février dernier a grandement modifié la situation internationale, amenant les pays de l'OTAN à réviser leurs stratégies de sécurité. Le renforcement de cette dernière est désormais la priorité de l'agenda politique de la Lettonie : *« La sécurité est désormais une priorité de notre politique* […] *mais il est possible que cela ne soit pas suffisant et que nous devions faire plus »,* a déclaré le président Egils Levits.

En accord avec son Premier ministre Krišjānis Kariņš, il a ainsi annoncé le 13 juillet son intention de procéder à une augmentation des dépenses de défense du pays et d'introduire le service militaire obligatoire.

Le budget consacré à la défense, situé actuellement à hauteur de 2 % du PIB, va ainsi passer à 2,5 % d'ici 2025 (en Lituanie, il devrait passer à 3 % du PIB).

Tous les partenaires de la coalition au pouvoir se sont en outre accordés pour soutenir conceptuellement la création d'un service de défense nationale, incluant les femmes : *« On peut discuter si ce service doit être obligatoire uniquement pour les hommes ou pour les femmes.* […] *Je défends le principe d'égalité. Les femmes doivent aussi être prêtes à défendre leur pays »* a déclaré le Président.

Selon le plan du ministère de la Défense, le service national sera progressivement mis en place d'ici cinq ans, c'est-à-dire qu'il sera pleinement en vigueur en 2028. À partir du 1er janvier 2023, la première phase sera lancée et il sera possible à tout citoyen letton âgé de 18 à 27 ans de postuler volontairement. Les conscrits, logés et nourris, recevront une indemnité de 400 euros par mois (le salaire minimum en Lettonie est de 500 euros par mois).

Par ailleurs, le récent sommet de l'OTAN a acté une augmentation de la présence de soldats alliés et la construction de nouvelles bases militaires dans les pays baltes.

Sources *: Diena, Defence24, LSM, The Baltic Times.*

date créée
16/07/2022
Champs de Méta
Auteur-article : Ronan Corcoran